

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 novembre 2011

2011 DASES 525G : Subvention à l'association MERCI DE T'AIDER (18e) .

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « MERCI DE T'AIDER », au titre de l'année 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association «MERCIE DE T'AIDER» située 11 rue André Antoine – 75018 Paris, (n° dossier : 2011_03808, simpa : 17731, tiers : X 17731) au titre de l'année 2011, pour la mise en place d'un système d'accompagnement individualisé, en réseau, via l'approche artistique.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la provision destinée à financer les actions en faveur des personnes en situation de handicap, rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2011 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.